

## RESIDENCE AVEC LA COMPAGNIE ARTEKAKT



### OBJECTIFS

Grâce au soutien de la DAC OI et de la DAAC Réunion, le Séchoir met en place de septembre à juin 2012, une **résidence en établissement scolaire** de la **compagnie Artefakt** autour de sa création "XY à chair de peau".

La résidence se construit sur quatre principes d'action : (*cf annexe*)

- la **sensibilisation** à un domaine artistique, culturel ou scientifique
- la **rencontre** avec un artiste ou un auteur et son œuvre
- la construction d'un projet fondé sur un **partenariat** enseignant / intervenant,
- la **restitution**, dans la mesure du possible, de quelques moments de travail qui pourra prendre des formes extrêmement diverses, devant d'autres élèves, des experts, des parents d'élèves, ou d'autres publics.

### ETABLISSEMENT/ TERRITOIRE

La résidence de cette compagnie se situe au sein du **Collège Marcel Goulette** (Piton St Leu) en convention de jumelage avec le Séchoir.

### PUBLIC CIBLE

Les publics bénéficiaires de cette résidence sont :

- **Une classe** au sein du Collège Marcel Goulette
- **Un groupe** informel souhaitant bénéficier d'un atelier de pratique hip hop en dehors des cours

## CONTENU DU PROJET

Plusieurs intervenants participeront à ce projet: les danseurs de la compagnie Artefakt (Céline Amato et Didier Boutiana) ainsi que Cécile Leroy du Séchoir.

Le contenu de cette résidence portera sur :

- Un **temps de rencontre artistes/enseignants** en amont du projet, afin que l'équipe enseignante soit au courant de cette résidence au sein de leur établissement.
- Un **temps de rencontre avec Cécile Leroy** au sein de la classe, qui présentera le Séchoir ainsi que le projet de la résidence.
- Des **ateliers d'initiation** au hip hop ouvert aux élèves volontaires (*cf annexe*)
- Des **temps de pratique artistique** au sein d'une classe : (septembre à mai)
  - Initiation aux techniques de base du hip hop : approche du locking et du bboying
  - Ateliers de création sur l'art de la rencontre (*cf annexe*)
  - Temps de captation (films) des créations des élèves
  - Une répétition publique au Séchoir du spectacle XY (octobre)
- Une **représentation** au Séchoir d'un spectacle de danse hip hop en temps scolaire (novembre)
- Deux **diffusions du spectacle "XY à chair de peau"** au sein de l'établissement (décembre et juin)
- La participation à la **scène amatèranlèr** durant Tempo Festival (une journée durant les vacances de mai)
- La **restitution** des créations des élèves au sein de l'établissement (juin)
- La **projection** des captations au Séchoir (juin)

## EVALUATION

Un bilan quantitatif et qualitatif des actions en termes d'effectifs, d'heures et de réalisation des objectifs artistiques, éducatifs et pédagogiques sera réalisé par les enseignants, les artistes ainsi que par la chargée d'action culturelle du Séchoir en fin d'année.

## BUDGET

CONTENU	BUDGET	DUREE
Temps de rencontres artistes/Séchoir/enseignants	/	1h
Temps de rencontre avec Cécile Leroy	Séchoir	1h
Temps de pratique artistique au sein des classes	Séchoir	20h
Temps de pratique artistique ouvert entre midi et deux	Séchoir	10h
Répétition au Séchoir de "XY à chair de peau"	Séchoir	1h
Représentation au Séchoir	<b>Etablissement</b> : (4€ par élèves)	1h
Diffusions du spectacle XY	Séchoir	2h
Participation à la scène amatèranlèr durant Tempo Festival	<b>Etablissement</b> : Inscription de la classe au parcours du spectateur (moyenne de 10€ par élève) et transport	Une journée
Restitution des créations des élèves	/	1h
Projection des captations au Séchoir	Séchoir	1h

## CONTACT

**Cécile Leroy, chargée de l'action culturelle au Séchoir**

0262 34 31 38 ou 0692 04 08 53

[publics@lesechoir.com](mailto:publics@lesechoir.com)

## ANNEXES

### LES ATELIERS PROPOSES DANS LE CADRE DE LA RESIDENCE

*(document de la compagnie Artefakt)*

#### 1) INITIATION A LA DANSE HIP HOP

Initiation à la danse hip-hop aux travers de deux techniques (Bboying et Locking). En finalité sera présenté un petit jeu chorégraphique qui permettra à chacun de s'exprimer avec ce qu'il aura retenu du vocabulaire transmis et pourra être présenté sur un espace scénique ou autre. *Ouvert à TOUS à partir de 8 ans. Sans obligation de suivi, cours technique de 2h00, minimum 5 cours.*

#### 2) PROJET L'ART DE LA RENCONTRE

La rencontre est le premier acte de culture.

Dominique Hervieu propose un projet en 2006 appelé « L'art de la rencontre – carte postale chorégraphique », (projet libre de droit). S'identifiant totalement à cette démarche artistique, la Compagnie ARTEFAKT désire poursuivre cette aventure, lui redonner vie en se réappropriant quelques composantes, en donner d'autres afin de le rendre plus en accord avec sa sensibilité et son rapport avec la création « XY à chair de peau ».

C'est un projet qui permet de mieux comprendre l'expérience de l'Autre, et de tenter par l'acte de création d'ouvrir un horizon dans lequel les rapports au monde seront plus emprunts de sensibilité aux différences humaines.



Celine Amato  
en atelier  
initiation hip  
hop durant  
Leu Tempo  
festival 2011  
©Thomas  
Giraud

L'atelier propose de créer des cartes postales chorégraphiques, petits duos de 3mn s'appuyant sur des règles de jeux précises et communes à tous les duos. En finalité, ces cartes postales chorégraphiques peuvent être présentées en live dans différents lieux (école, rue, scène...) et peuvent aussi être projetées en film. Chaque carte postale représente une petite vidéo qui sera mise sur CD afin de matérialiser chaque duo pour que chacun puisse en garder une trace et puisse aussi le faire voyager.

## LA COMPAGNIE ARTEFAKT

La compagnie ARTEFAKT, dirigée par Céline AMATO, développe depuis maintenant 7 ans une recherche visant à mettre en question la danse hip-hop.

Transcender la danse hip-hop comme un langage au service d'un propos, lui donner du sens qui dépasse la simple performance.

S'interroger sur la place de la femme et sur la part de féminité à travers l'écriture chorégraphique et au delà aborder la notion d'identité en lien avec l'autre, avec l'extérieur.

Alliant l'univers hip-hop à d'autre culture et forme artistique, la Compagnie affine son style par la réunion de danseurs venus d'horizons multiples et inscrit ses convictions artistiques dans la rencontre, la mixité des genres et le croisement des différentes expressions.

Par ces actes artistiques nourris d'un vécu en danse contemporaine, la chorégraphe Céline AMATO, exploite de nouvelles gestuelles et réinvente ses propres codes. Cette diversité d'influences reflète son ouverture et sa volonté de proposer une danse personnelle qui parle à tous.

Il s'agit aussi de redonner au corps sa place dans le mouvement de nos cités. Que cela soit sur la scène d'un théâtre ou au coin d'une rue, dans un studio de danse ou dans une école, la danse est pour la Compagnie un outil de communication et de construction collective.

Afin d'aller à la rencontre du public la Compagnie développe de nombreuses activités artistiques (sensibilisations, répétitions publiques, conférences dansées, stages, cours réguliers, formations, actions en milieu scolaire...).



## QU'EST QU'UNE RESIDENCE ?

(site du Rectorat de l'Académie de La Réunion - Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle)

**La résidence** est un projet artistique et culturel qui doit s'inscrire dans le volet culturel du projet d'école ou du projet d'établissement pour les collèges et les lycées selon la circulaire n°2008-059 du 29-04-2008. Elle constitue une expérience forte dans la scolarité des élèves de la maternelle à la terminale. Elle concerne une classe entière ou un groupe d'élèves sur le temps scolaire ou hors temps scolaire. Elle est définie par la [circulaire n° 2010-032 du 5-3-2010](#).

La résidence se construit sur quatre principes d'action :

- la sensibilisation à un domaine artistique, culturel ou scientifique,
- la rencontre avec un artiste ou un auteur et son oeuvre,
- la construction d'un projet fondé sur un partenariat enseignant / intervenant,
- la restitution, dans la mesure du possible, de quelques moments de travail qui pourra prendre des formes extrêmement diverses, devant d'autres élèves, des experts, des parents d'élèves, ou d'autres publics.

Elle active un certain nombre des compétences du socle commun de compétences et de connaissances qui sont à identifier.

Elle est à l'initiative d'un artiste, d'un auteur ou d'une structure artistique, culturelle ou scientifique qui seront identifiés par le nom, le prénom, l'adresse, le téléphone et le courriel. Elle mentionne la catégorie à laquelle il appartient l'intervenant artistique, culturel ou scientifique : auteur, artiste plasticien, comédien, metteur en scène, acteur, réalisateur, musicien, chanteur, technicien, professionnel arts et culture, scientifique, intervenant scientifique, compagnie, association...

Elle implique un ou plusieurs porteurs de projet qui seront identifiés par leur nom, leur prénom, leur discipline et leur courriel académique. D'autres enseignants impliqués dans le projet seront eux-aussi identifiés par leur nom, leur prénom, leur discipline et leur courriel académique.

Le descriptif de la résidence explique le rattachement au volet culturel. Il donne le scénario du déroulement de l'action dans l'espace (lieu des interventions) et le temps (calendrier des interventions). Il mentionne le lien avec les manifestations nationales, académiques ou régionales. Il montre le rôle de l'intervenant artistique, culturel ou scientifique comme celui de la structure artistique, culturelle ou scientifique.

Un bilan de la résidence est établi par l'enseignant porteur de projet en concertation avec l'intervenant et transmis au correspondant à l'action culturelle de circonscription pour les écoles, à la DAAC sous couvert du chef d'établissement pour les collèges et les lycées.

L'intervenant ne doit rien communiquer aux établissements, aux associations ou aux mairies. Son seul interlocuteur est le porteur du projet, à savoir l'enseignant.

Elle s'inscrit dans les priorités nationales et académiques :

- Prévention de l'illettrisme
- Histoire des arts
- Développement durable
- Promotion de la culture scientifique

Elle s'inscrit dans l'un des domaines artistiques, culturels, scientifiques ou techniques suivants : arts plastiques, design, architecture, photographie, musique, théâtre, arts du cirque, danse, lecture, écriture et oralité, cinéma, audiovisuel, arts du goût, musées, patrimoine, archives, environnement, culture scientifique et technique.

Elle peut entrer dans un cadre plus large : le projet artistique et culturel global. Le PAC global permet de recenser et de fédérer des actions qui réunissent différents établissements ou classes à l'échelle d'un domaine, d'un territoire ou d'une manifestation. Il met en valeur les projets des intervenants artistiques et culturels, des enseignants et des élèves. Il donne aussi une meilleure visibilité au partenariat avec les collectivités et les structures artistiques, culturelles ou scientifiques. Une liste de PAC globaux est proposée par l'Académie en partenariat avec la DAC OI, les collectivités et les structures artistiques, culturelles ou scientifiques.

Le comité d'experts détermine le montant de financement ou de co-financement par l'Académie, la DAC OI, la Région, le Département, les Communautés de communes, les Communes ou des partenaires comme le Parc National.

**Le forfait résidence est de 5000 €** qui intègre tous les frais : rémunération et déplacements des intervenants, matériel nécessaire à la réalisation du projet. Il peut concerner plusieurs classes et établissements scolaires.

**Le versement se fera directement à une structure ou association artistique, culturelle ou scientifique** qui se chargera de régler les interventions sans aucune opération financière pour l'établissement scolaire.

Différents coûts sont à évaluer et à solliciter auprès des parents, d'autres partenaires ou des collectivités :

(coût des déplacements en bus, coût des entrées ou des places, coût des matériaux de fabrication, coût des matériaux de réalisation)

La résidence est à replacer dans un calendrier qui peut s'étaler sur les différentes années du projet d'école ou d'établissement. La période du démarrage du projet et sa durée en nombre de périodes est à indiquer en fonction des 5 périodes du calendrier scolaire :

1 août-octobre, 2 octobre-décembre, 3 janvier-mars, 4 mars-mai, 5 mai-juillet.

Le public cible est à préciser selon le niveau, le nombre de classes ou le nombre de groupes, le nombre d'élèves.

**La résidence fonctionne en classe entière** dans l'établissement scolaire ou dans un autre lieu qui sera à préciser.

La résidence liste les effets attendus par l'action menée.

La résidence envisage les modalités d'évaluation par rapport au socle commun de compétences et de connaissances, à l'enseignement de l'histoire des arts ou au développement de l'enseignement scientifique.